

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DU PERCHE SEANCE du 27 JANVIER 2022**

Nombre en exercice : 31
Nombre de présents : 25
Nombre de votants : 29

Convocation du 18.01.2022
Affichage du 18.01.2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept janvier, s'est réuni le conseil communautaire des Hauts du Perche à la salle Georges Brassens suite à la convocation du 18.01.2022, affichée le 18 janvier 2022.

Etaient présents : M ANQUETIL Dominique, M BAILLIF Christian, M BOUTTIER Jean-Jacques, M BLOTTIERE Philippe, Mme BRAULT Roselyne, M COUDRAY Pascal, Mme DJENNADI-MENEGHINI Virginie, M Du LAC Jean-Vincent, Mme EDOU Bernadette, Mme ENCELIN Elyane, Mme FEUGUEUR Stéphanie, M GUILLET Denis, M GUYOT Philippe, M HOULLE Pascal, M JUSZEZAK Jean-Claude, Mme LALOUNIS Danièle, M LE SECQ Emmanuel, M MICHEL-FLANDIN Patrice, M NAEL Jean-Marc, M ORY Gilles, M POIRIER Franck, Mme POULAIN Francine, Mme RADIGUET Angéline, Mme REVET Evelyne, M VIANDER Marcel.

Etaient absents-excuses : M DESCHAMPS Michel, M DUGUET Christian, M GUEUGNON Jean-Edouard (donne pouvoir à M LE SECQ Emmanuel), Mme LEROY Céline (donne pouvoir à Mme BRAULT Roselyne), Mme ROYER-BERGER Frédérique (donne pouvoir à Mme BRAULT Roselyne), Mme SAUVANEIX Alexandra (donne pouvoir à M BOUTTIER Jean-Jacques).

Assistait également : M. GRANGE Denis DGS, M. BRAMOULLE Bernard.

Monsieur Pascal COUDRAY est désigné secrétaire de séance

DELIBERATION N° 2022.01.008.TER1

DEMANDES DE SUBVENTIONS ET PLAN DE FINANCEMENT – GENDARMERIE DE TOUROUVRE

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° 2022.01.008.TER

Le Président rappelle au conseil l'engagement pris par délibération du 23 mai 2018 d'acquiescer à la commune de Tourouvre au Perche l'emprise nécessaire à l'aménagement d'une nouvelle gendarmerie soit 4 000 m². De plus la communauté de communes attribuait par délibération n°2018.12.314 du 1.012.2018, le marché de maîtrise d'œuvre à Serge Hamon architecte.

Cette opération initialement estimée à 1 400 000 € HT soit 1 680 000 € TTC, après plusieurs évolutions du projet, intégrant les nouvelles normes de sécurité liées aux bâtiments de gendarmeries, est estimée à ce jour (voir estimation pro remis en séance) à :

- | | |
|---|-----------------|
| - Travaux locaux de services et techniques | 563 289.46 € HT |
| - Terrassement-Voirie-réseaux-espaces Verts (Compris clôture) | 193 132.29 € HT |

Soit un sous total hors logement de : 756 421.75 € HT

- | | |
|-------------------------|-------------------|
| - Logements gendarmerie | 1 313 220.90 € HT |
|-------------------------|-------------------|

Soit un coût global de travaux de : 2 069 642.65 € HT

Auquel s'adjoint :

- | | |
|---|-----------------|
| - La mission de maîtrise d'œuvre pour un montant de | 173 365.05 € HT |
| - Les frais annexes (SPS, études géotechniques ...) | 17 421.86 € HT |

Soit un cout MO et frais annexes global de : 190 786.91 € HT

Soit un sous total MO et FA hors logement de : 69 729.61 € HT

Pour un montant global de travaux, maîtrise d'œuvre et frais annexes de : 2 260 429.56 € HT

Pour un montant global de travaux, maîtrise d'œuvre et frais annexes, hors logements de : 826 151.36 € soit 991 381.63 € TTC

Soit : 2 712 515.47 € TTC

Il convient de définir le plan de financement de cette opération :

- Subvention DETR 2022 (hors logement) 80 % de 991 381.63 € TTC	793 105.30 €
- Ministère Intérieur (acquise)	193 440.00 €
- Fonds de concours de la commune de Tourouvre au Perche (acquis)	100 000.00 €
- Reste à charge à la CdC	1 625 970.17 €

Les membres du conseil, décident à l'unanimité moins deux abstentions, après en avoir délibéré :

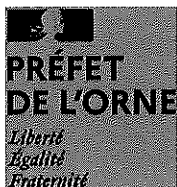
- D'accepter le plan de financement prévisionnel de cette opération tel qu'énoncé ci-dessus.
- D'inscrire au budget 2022 les dépenses et recettes afférentes à ce projet.
- D'autoriser Monsieur le Président à solliciter une demande de financement correspondante, au titre de la DETR 2022
- D'autoriser Monsieur le président à établir et signer la convention de participation financière avec la commune de Tourouvre au Perche correspondante, et tous documents y afférents.
- D'autoriser Monsieur le Président a lancé sans délais la consultation des entreprises
- De signer tous documents se rapportant à l'engagement de cette opération.

Pour extrait certifié conforme

**Le Président,
Emmanuel LE SECQ**

*Certifié exécutoire après réception en sous-préfecture, le
Et publication du*





PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Intitulé de l'opération : Construction d'une caserne de gendarmerie et de 5 logements - Tourouvre au Perche

Coût total HT : 2 260 430€

Coût total TTC : 2 712 516

Montant subventionnable : 826 151,36 € HT soit 991 382 € TTC

SOURCES	LIBELLÉ DE LA SUBVENTION	MONTANT	TAUX (du CT HT)	MONTANT	
				SUBVENTIONS DEMANDÉES	SUBVENTIONS OBTENUES
Union Européenne					
ETAT DETR.....	80 % du montant subventionnable HT	660 921 €	29.24 %		
ETAT DSIL					
Subvention exceptionnelle...	Ministère de l'intérieur du Coût Total TTC	193 440 €	8.56 %		
REGION.....					
DEPARTEMENT					
AUTRES					
FONDS PROPRES (autofinancement)	CdC des Hauts du Perche	1 306 069 €	57.78 %		
Fonds de concours commune de Tourouvre	Commune de Tourouvre	100 000 €	4.42 %		
TOTAL HT		2 260 430 €			

Soit un plan de financement final s'établissant comme suit (sans possibilité de récupération du FCTVA) :

SOURCES	LIBELLÉ DE LA SUBVENTION	MONTANT	TAUX (en pourcentage du MONTANT TOTAL TTC)	MONTANT	
				SUBVENTIONS DEMANDÉES	SUBVENTIONS OBTENUES
Union Européenne					
ETAT DETR.....	80 % du montant subventionnable HT	660 921 €	24.36 %		
ETAT DSIL					
Subvention exceptionnelle...	Ministère de l'intérieur	193 440 €	7.13 %		
REGION.....					
DEPARTEMENT					
AUTRES					
FONDS PROPRES	CdC des Hauts du Perche	1 758 155 €	64.82 %		
(autofinancement)					
Fonds de concours commune de Tourouvre	Commune de Tourouvre	100 000 €	3.69 %		
TOTAL HT		2 260 430 €			
TOTAL TTC		2 712 516 €			

Le maître d'ouvrage s'engage sur le plan de financement de l'opération, tel qu'annoncé ci-dessus qui est définitif et conforme à celui sur lequel le conseil municipal, le conseil de communauté s'est prononcé.

Fait à Longny au Perche, le 23.03.2022

Cachet et signature du Maire ou du Président de l'EPCI

